

Hétérogénéité d'exposition entre les ménages à la hausse des prix de l'énergie

Quelles interventions possibles ?

Paul Dutronc-Postel, Brice Fabre, Florian Jacquetin, Chloé Lallemand
17 novembre 2021

Institut des politiques publiques (IPP)

- **Crise énergétique et inflation**
 - Inflation de 6,2 % d'octobre 2021 à octobre 2022
 - 27 % de cette inflation est tirée par l'énergie
- **Cette présentation : enjeux redistributifs sur les ménages**
 - Qui sont les ménages les plus affectés ? Les moins touchés ?
 - Quels arbitrages et quels dispositifs ?
 - ▶ Enjeux d'efficacité
 - ▶ Enjeux redistributifs

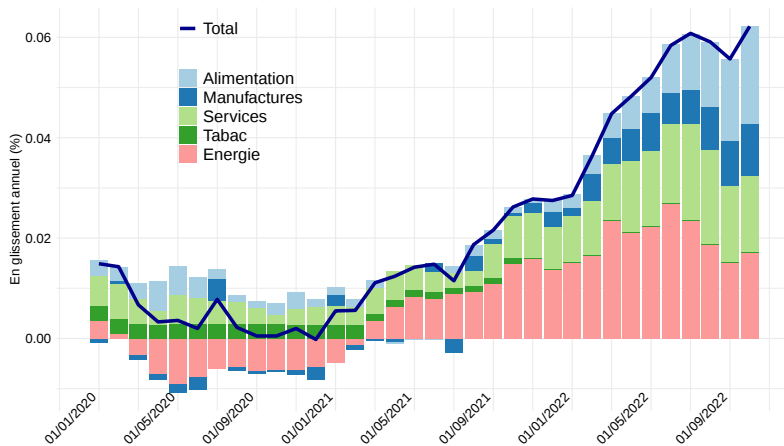
Le choc énergétique et les ménages français

Quelles interventions possibles ?

Conclusion

Le choc énergétique et les ménages français

La crise actuelle – un choc d'inflation importée



Source : Insee, IPC mensuels.

Comment mesurer l'ampleur du choc pour les ménages ?

- **Quelles informations ?**

- On mobilise l'enquête Budget des familles (BdF) 2017 de l'Insee : données de consommation de 17 000 ménages
- On applique à la consommation de ces ménages l'inflation de septembre 2022 sur 12 mois glissants¹

- **Quelle définition de l'ampleur du choc d'un ménage ?**

- Différentiel entre consommation aux nouveaux prix et consommation aux anciens prix, rapporté au niveau de vie des ménages

- **Quelles hypothèses ?**

- Paniers de consommation représentatifs de 2017
- Ne prend pas en compte d'effet de comportement
- Meilleure approximation du choc de « bien-être » qu'implique la hausse des prix

1. En allant jusqu'au 3^{ème} niveau de la COICOP (nomenclature de classification des dépenses de consommation).

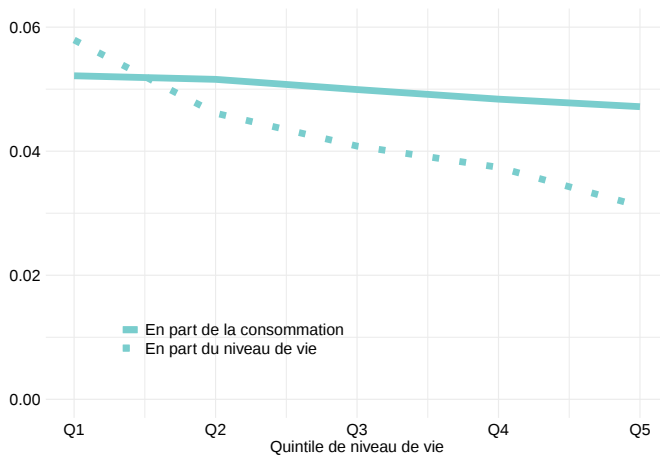
- **Hétérogénéité « verticale » : en fonction du revenu**

- On classe les individus par quintile de niveau de vie, c'est-à-dire en fonction du niveau de vie de leur ménage
- Un quintile = 20 % de la population française

- **Hétérogénéité « horizontale » : au sein d'une catégorie de revenu**

- Nous représentons l'ampleur moyenne du choc pour différentes sous-populations au sein de chaque quintile
 - ▶ Tranche d'aire urbaine (hors ou dans une aire urbaine, taille de l'aire urbaine) : incidence sur le mode de transport, la taille des logements, etc.
 - ▶ Taille du ménage : économies d'échelle au sein d'un ménage

Ampleur du choc – par quintile



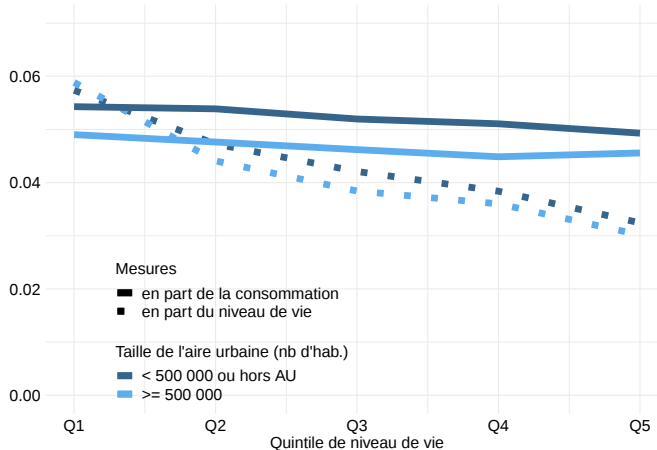
Source : Calculs IPP à partir de l'enquête BdF (2017).

Pour chaque quintile : moyenne du choc par unité de consommation (UC) divisée par le niveau de vie moyen (courbe en pointillée) et par la consommation par UC moyenne (courbe continue)

Les ménages sont affectés différemment en moyenne en fonction de leur revenu

- Choc représentant 5,8 % du niveau de vie pour le 1^{er} quintile, et 3,1 % pour le dernier
- Ampleur du choc relativement stable en proportion de la consommation
- Les différences moyennes entre quintiles sont en grande partie tirées par les différences de propension à consommer

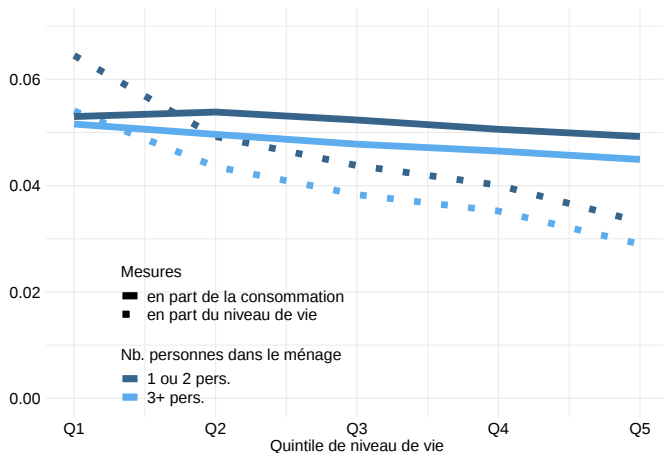
Ampleur du choc – par quintile et tranche d'aire urbaine



Source : Calculs IPP à partir de l'enquête BdF (2017).

Pour chaque quintile et tranche d'aire urbaine : moyenne du choc par unité de consommation (UC) divisée par le niveau de vie moyen (courbe en pointillée) et par la consommation par UC moyenne (courbe continue)

Ampleur du choc – par quintile et taille du ménage



Source : Calculs IPP à partir de l'enquête BdF (2017).

Pour chaque quintile et selon la dépense de carburant : moyenne du choc par unité de consommation (UC) divisée par le niveau de vie moyen (courbe en pointillée) et par la consommation par UC moyenne (courbe continue)

- Le choc des résidents hors aire urbaine ou d'aires urbaines de moins de 500 000 habitants est, rapporté au niveau de vie, en moyenne de 1 pp. plus élevé que celui du reste de la population
- Le choc des individus des ménages d'une ou deux personnes est, rapporté au niveau de vie, en moyenne de 0,2 pp. plus élevé que celui des individus des ménages de trois personnes et plus.

Quelles interventions possibles ?

De quels instruments dispose l'Etat ?

1 Mesures sur les prix

- Les prix sont maintenus à un niveau inférieur à celui du marché
- Cible indirectement en fonction de la consommation
- Pas de « signal prix » : les ménages n'ajustent pas (ou pas totalement) leur consommation à la baisse comme l'induirait la hausse des prix de marché
- Une même unité consommée bénéficie du même soutien : quels que soient les volumes consommés et les caractéristiques du consommateur
- *Bouclier tarifaire, remise à la pompe*

2 Aides monétaires ciblées, notamment en fonction du revenu

- Le signal prix peut fonctionner : un ménage percevant un transfert monétaire fait quand même face à des prix plus élevés sur les biens énergétiques : la part de cette aide qu'il consacrerait à l'énergie peut être moins importante que celle qu'il y aurait consacré s'il avait reçu cette même aide sans qu'il y ait eu de hausse de prix
- Ciblage en fonction du revenu
 - ▶ Considérations redistributives
 - ▶ Peut permettre de se concentrer, de manière approximative, sur les ménages qui peuvent le moins s'adapter
- Mais ne cible pas en fonction de la consommation
- *Indemnité inflation, prime exceptionnelle de rentrée, chèque énergie exceptionnel*

De quels instruments dispose l'Etat ?

1 Mesures sur les prix

- Les prix sont maintenus à un niveau inférieur à celui du marché
- Cible indirectement en fonction de la consommation
- Pas de « signal prix » : les ménages n'ajustent pas (ou pas totalement) leur consommation à la baisse comme l'induirait la hausse des prix de marché
- Une même unité consommée bénéficie du même soutien : quels que soient les volumes consommés et les caractéristiques du consommateur
- *Bouclier tarifaire, remise à la pompe*

2 Aides monétaires ciblées, notamment en fonction du revenu

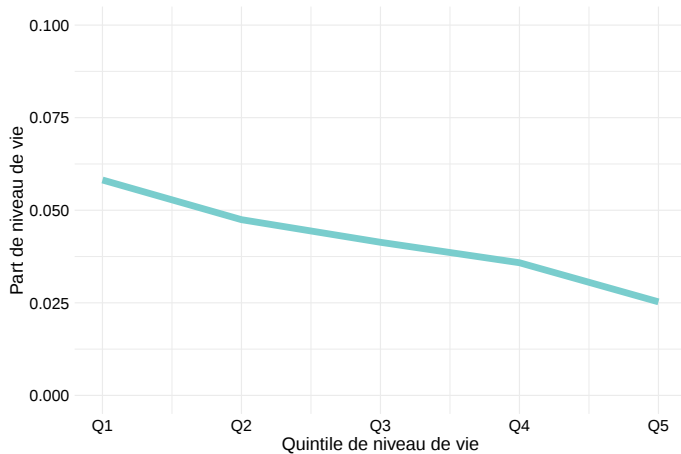
- Le signal prix peut fonctionner : un ménage percevant un transfert monétaire fait quand même face à des prix plus élevés sur les biens énergétiques : la part de cette aide qu'il consacrerait à l'énergie peut être moins importante que celle qu'il y aurait consacré s'il avait reçu cette même aide sans qu'il y ait eu de hausse de prix
- Ciblage en fonction du revenu
 - ▶ Considérations redistributives
 - ▶ Peut permettre de se concentrer, de manière approximative, sur les ménages qui peuvent le moins s'adapter
- Mais ne cible pas en fonction de la consommation
- *Indemnité inflation, prime exceptionnelle de rentrée, chèque énergie exceptionnel*

• Il s'agit ici de mesures transitoires

- Soutien aux ménages face à un choc pour lequel tous ne peuvent pas s'adapter dans l'immédiat

- **Objectif**
 - Quelles implications budgétaires et redistributives de ces deux types d'instrument ?
- **Focalisation sur la prévision d'inflation énergétique en 2023 sans prolongation du bouclier tarifaire**
 - Prévisions d'inflation du RESF annexé au PLF pour 2023
- **Données utilisées**
 - Toujours BdF 2017
 - Moins de granularité qu'habituellement (pas de données administratives de consommation appariées aux autres données administratives relatives aux ménages)
- **Nous simulons deux mesures**
 - 1 *Gel des prix*
 - ▶ Le soutien à destination d'un ménage correspond, à consommation constante, au choc d'inflation auquel il ferait face en l'absence de mesure
 - 2 *Subvention uniforme par unité de consommation (UC)*
 - ▶ Allouer le même montant de dépense que le gel des prix, mais sous forme d'une telle subvention
 - ▶ Aide plus importante pour les quintiles inférieurs, lorsqu'on la rapporte au niveau de vie

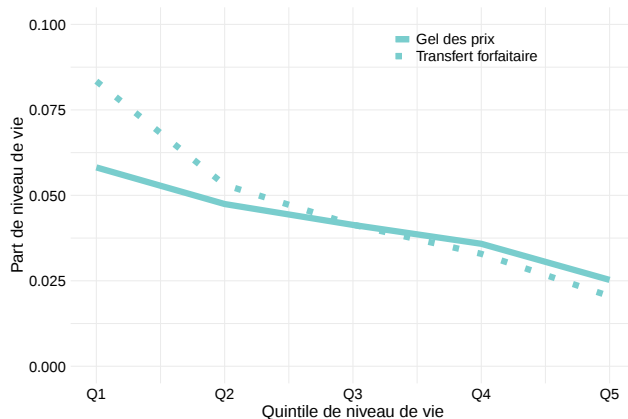
Gel des prix en pourcentage du niveau de vie – par quintile



Source : Calculs IPP à partir de l'enquête BdF (2017).

Pour chaque quintile : moyenne du montant du gel des prix par UC perçu par les ménages des individus du quintile, divisée par le niveau de vie moyen.

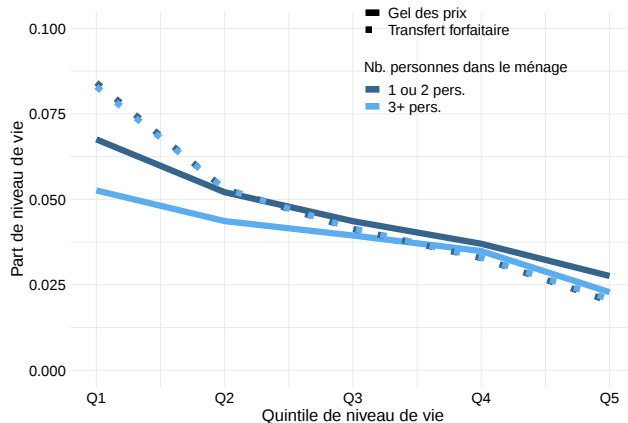
Gel des prix et transfert forfaitaire en pourcentage du niveau de vie – par quintile



Source : Calculs IPP à partir de l'enquête BdF (2017).

Pour chaque quintile : moyenne du montant du gel des prix par UC perçu par les ménages des individus du quintile, divisée par le niveau de vie moyen (courbe continue) ; même chose pour le transfert forfaitaire (courbe en pointillés).

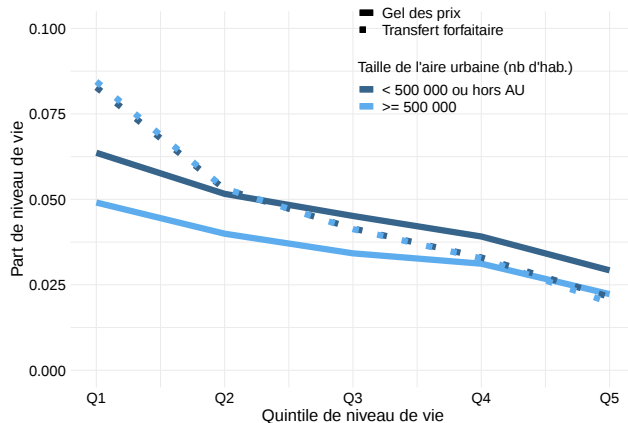
Gel des prix et transfert forfaitaire en % du niveau de vie - par quintile et taille de ménage



Source : Calculs IPP à partir de l'enquête BdF (2017).

Pour chaque quintile et catégorie de taille de population : moyenne du montant du gel des prix par UC perçu par les ménages des individus du quintile, divisée par le niveau de vie moyen (courbe continue) ; même chose pour le transfert forfaitaire (courbe en pointillés).

Gel des prix et transfert forfaitaire en % du niveau de vie - par quintile et tranche d'aire urbaine

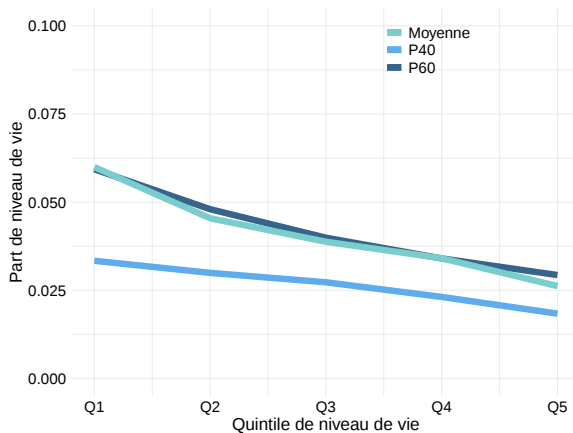


Source : Calculs IPP à partir de l'enquête BdF (2017).

Pour chaque quintile et catégorie de territoire : moyenne du montant du gel des prix par UC perçu par les ménages des individus du quintile, divisée par le niveau de vie moyen (courbe continue) ; même chose pour le transfert forfaitaire (courbe en pointillés).

- **Le transfert est plus progressif par construction**
 - Il est en moyenne de 8,3 % du niveau de vie pour le 1^{er} quintile
 - Cible relativement moins les consommations des plus aisés
- **Mais couvre très différemment les ménages au sein d'une même catégorie de revenus**
 - Certains ménages sont « surcompensés », et ce potentiellement à tous les quintiles, y compris les plus élevés
 - Alors que d'autres sont « sous-compensés », y compris potentiellement dans les premiers quintiles
 - A l'image de l'hétérogénéité horizontale
 - ▶ Corrélée aux facteurs analysés (tranche d'aire urbaine, taille du ménage)
 - ▶ Mais en partie seulement

Dispersion du choc au sein d'une même vague d'enquête BdF - par quintile



Source : Calculs IPP à partir de l'enquête BdF (2017).

Pour chaque quintile et en se focalisant sur la vague 4 de BdF 2017 : moyenne, p40 et p60 du montant du gel des prix par UC perçu par les ménages des individus du quintile, divisée par le niveau de vie moyen (courbe continue). Le gel des prix correspond au même montant que l'ampleur du choc, défini comme les dépenses supplémentaires associées à l'inflation énergie prévue pour 2023, à consommation constante.

- **Cibler en fonction de la consommation et du revenu**
 - Cibler en fonction d'une mesure de la consommation passée peut permettre d'éviter les surcompensations et sous-compensations, ou de les expliciter, dans le cas où certaines surcompensations ou sous-compensations seraient considérées comme souhaitables.
 - Ex 1 : degré de soutien à la consommation passée dépendant du revenu ou d'autres caractéristiques
 - Ex 2 : définir des transferts en fonction de niveaux de consommation « contrainte » par catégorie de ménages
- **En pratique, nécessite de disposer pour chaque ménage de données sur ses revenus et sa consommation**
 - Récolter systématiquement les consommations d'énergie auprès des individus
 - Afin de mettre en place des transferts modulés par le niveau de revenu et les contraintes de consommation

Conclusion

- **Un choc d'inflation très hétérogène pour les ménages**
 - Une exposition à l'inflation plus importante pour les bas revenus
 - De l'hétérogénéité à niveau de revenu donné
- **La limite des instruments de politiques publiques disponibles**
 - Le gel des prix a un coût élevé tout en soutenant la demande de consommation d'énergie
 - Le ciblage selon le niveau de revenu permet mal de cibler les ménages en fonction de leurs contraintes de consommation
- **Développer des instruments plus adaptés ?**
 - Des dispositifs plus ciblés avec la combinaison d'informations sur les dépenses d'énergie et le revenu
 - Un instrument également nécessaire dans la perspective de la réduction des émissions de carbone ?

Hétérogénéité d'exposition entre les ménages à la hausse des prix de l'énergie

Quelles interventions possibles ?

Paul Dutronc-Postel, Brice Fabre, Florian Jacquetin, Chloé Lallemand
17 novembre 2021

Institut des politiques publiques (IPP)